

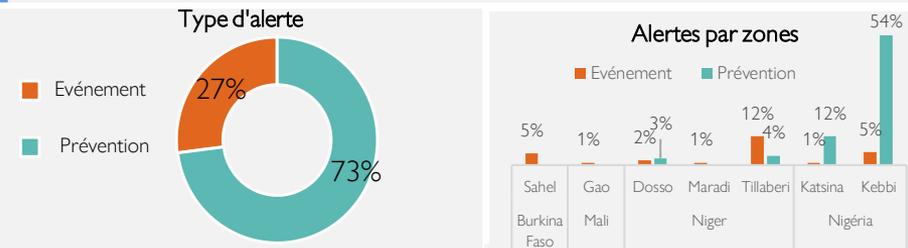
Le système d'élevage transhumant est une pratique ancestrale des éleveurs entre pays sahéliens vers les pays côtiers. Ces pays sahéliens sont confrontés à des facteurs de vulnérabilité (crise sécuritaire, pluviométrie irrégulière, compétition sur les ressources naturelles) qui menacent leur durabilité, fragilisent leur capacité d'adaptation et provoquent des tensions entre communautés qui résultent parfois en des conflits meurtriers.

Afin de mieux comprendre les tendances des mouvements transhumants et l'impact des fragilités sur les communautés transhumantes, l'OIM, à travers de sa Matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix DTM), a déployé l'outil de suivi de la transhumance (Transhumance Tracking Tool – TTT) avec le Réseau Bilital Maroobe (RBM) et ses antennes d'organisations d'éleveurs pour faire le suivi dans les zones transfrontalières des pays d'intervention du RBM.

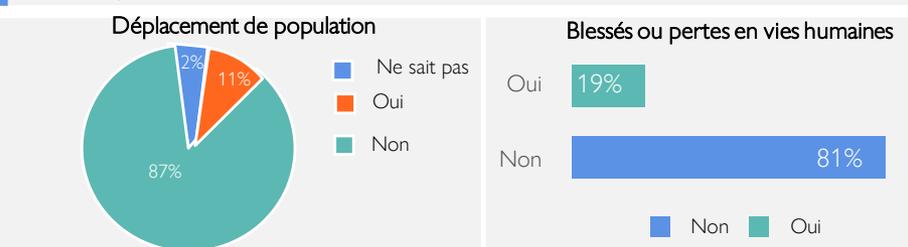
Le TTT permet de comprendre les dynamiques liées à la transhumance transfrontalière dans l'Afrique centrale et de l'ouest, et dans le cadre de ce projet entre le Niger et ses pays voisins: le Burkina Faso, le Nigeria et le Mali. Il combine trois composantes : la cartographie, le comptage et l'alerte.

Le système d'alerte a pour objectif de recenser les évènements liés à l'utilisation des ressources naturelles, aux pratiques agro-pastorales, ainsi qu'aux catastrophes dans la région transfrontalière de différents pays, de comprendre les modes de résolution de conflits existants et d'informer les autorités compétentes afin de réduire les tensions dans les communes d'intervention. Ce système permet de recenser les alertes liées à un évènement conflictuel (alerte évènement) ou à un mouvement massif, précoce, tardif ou inattendu de bétail (alerte prévention) qui pourrait provoquer un conflit. Ces alertes, une fois transmises aux différents acteurs, sont utilisées pour des actions de prévention ou de résolution de conflits. Ce rapport présente les données de l'outil d'alerte pour les mois de juillet à août 2022.

TYPES D'ALERTE



CONSEQUENCES DES ÉVÉNEMENTS

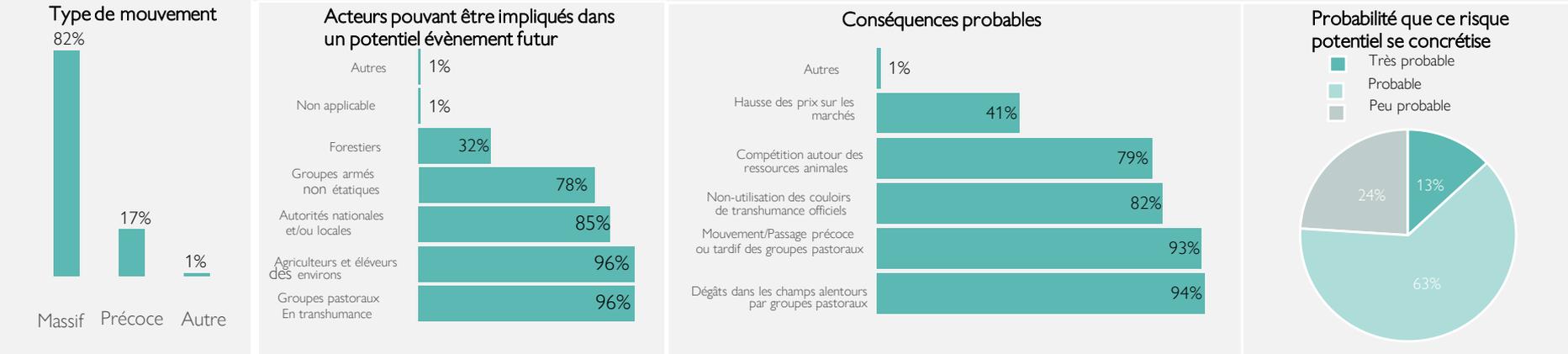


Les cartes fournies dans ce document ne le sont qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

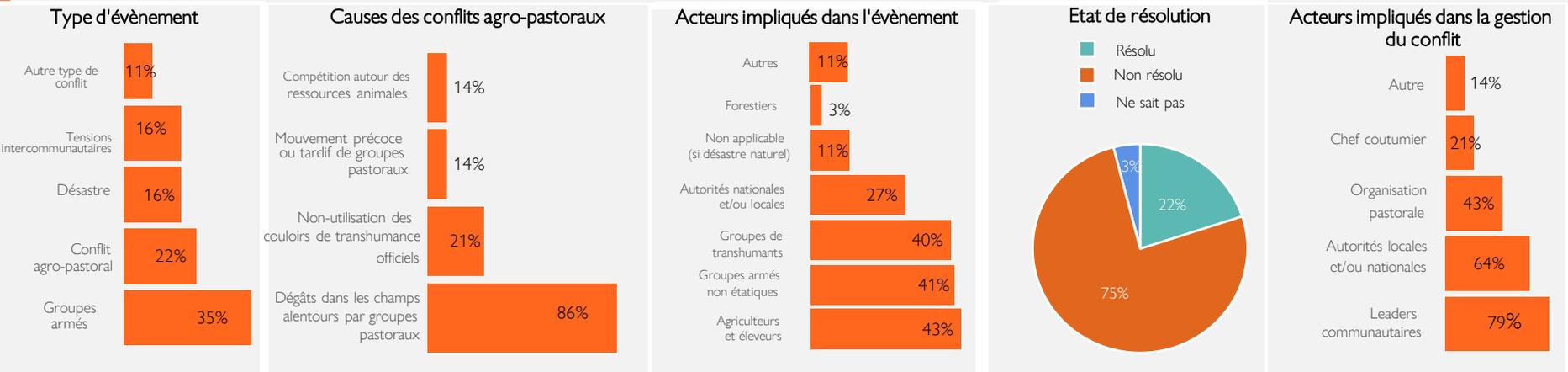
Pour ce qui concerne les alertes « préventions », 82 pour cent de mouvements massifs ont été rapportés parmi les alertes enregistrées contre 17 pour cent de mouvements précoces et 1 pour cent d'autres types de mouvements (Déplacement tardif vers la réserve de pâturage, Mouvement entier de la colonie de Ruggar Bafashi (Ruggar Yeldu) de la région vers le Cameroun en raison de l'insécurité et du harcèlement des agriculteurs dans la région. Ces derniers ont envoyé leurs troupeaux d'animaux et ont l'intention de suivre les animaux avec leurs ménages après la récolte). Selon les informateurs clés, ces mouvements pourraient conduire immédiatement à des dégâts dans les champs (94%), ce qui pourrait potentiellement entraîner des conflits agro-pastoraux et des tensions intercommunautaires, à un mouvement précoce ou tardif des groupes pastoraux (93%) (pour des questions d'insécurité ou de recherche de pâturage ou d'eau les transhumants se déplacent avant la libération des champs d'où nous parlons de mouvement précoce ou se déplacent à un période dépassée selon le calendrier de transhumance d'où nous parlons dans ce cas de figure de mouvement tardif), à une non utilisation des couloirs de transhumances officiels (82%), à une compétition autour des ressources animales (79%), à une hausse des prix sur les marchés (41%) . Pour tous les mouvements observés, le risque que ces conséquences se réalisent est estimé comme probable à 63 pour cent. Par ailleurs, 28 pour cent de l'ensemble des mouvements observés étaient internes, au Mali (1%), au Niger (11%) et au Nigéria (16%) contre 2 pour cent transfrontaliers en provenance du Burkina Faso vers le Niger, 1 pour cent des transfrontaliers en provenance du Mali vers le Niger, 6 pour cent des transfrontaliers en provenance du Niger vers le Nigéria, 47 pour cent des transfrontaliers en provenance du Nigéria vers les pays du Liptako Gouma (Burkina Faso, Mali, Niger) et 16 pour cent des transfrontaliers en provenance du Benin vers le Burkina Faso, Mali, Niger, Nigéria.

Les alertes « événements » reçues concernent principalement les attaques des groupes armés (35%). Elles peuvent se caractériser par des vols de bétail, des déplacements de population, des pertes en vies humaines, des prélèvements de taxes illégales et une intimidation des populations à travers des menaces d'assassinats. Des conflits agro-pastoraux ont été enregistrés de l'ordre de 22 pour cent des alertes événements enregistrées. Ils sont dus à des dégâts dans les champs par le bétail (86%), à la non-utilisation des couloirs de transhumances officiels (21%), au mouvement précoce ou tardif de groupes pastoraux (14%), et à la compétition autour des ressources animales (14%). A ce jour, 75 pour cent des conflits sont résolus avec l'implication des leaders communautaires (79%), des autorités locales et/ou nationales, (64%) des organisations pastorales (43%), des chefs traditionnels ou coutumiers (21%) à travers notamment l'intermédiation sociale et l'assistance de la communauté avoisinant l'évènement.

ALERTES PREVENTIONS

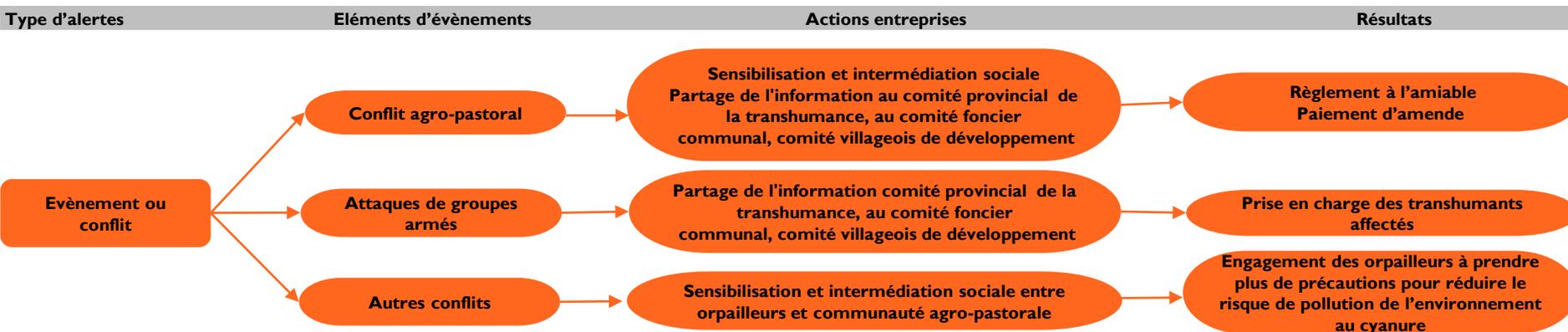
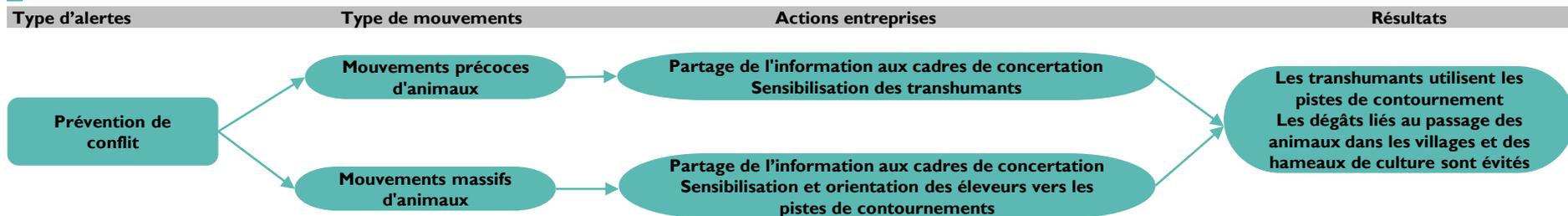


ALERTES EVENEMENTS



Suite à la transmission des alertes par les sentinelles aux points focaux des organisations pastorales (CRUS, AREN, BILPAM, MYHETI ALLAH et TASSAGHT) et au RBM à travers ses points focaux, et après vérification de ces alertes, des actions sont entreprises par différents acteurs locaux pour apporter une réponse afin d'atténuer ou d'apaiser une situation conflictuelle indiquée par les « alertes événements » et d'éviter un conflit ou une tension imminent(e) indiqué(e) par les « alertes prévention ». Ainsi, selon les types d'alertes correspondent des actions de résolution ou de prévention des conflits liés aux mouvements transhumants. Ces actions constituent les réponses aux alertes.

REPONSES AUX ALERTES « PREVENTION »



Les acteurs impliqués dans les événements tels que les communautés locales, les dirigeants et les autorités ont initié des actions visant à prévenir les conflits et les déplacements de populations qui en résultent. En ce qui concerne les alertes liées aux événements conflictuels, les acteurs ont atténué les effets de certains conflits liés à la transhumance en indemnisant les victimes, par le biais de la médiation sociale, en sensibilisant aux risques de conflit et en mettant en œuvre des stratégies d'adaptation pour assurer une médiation et une résolution appropriées des conflits futurs. En outre, les acteurs locaux ont développé un système pour offrir une compensation financière, des moyens de subsistance ou un soutien psychosocial aux ménages et aux communautés touchés par les conflits. Un indicateur de l'impact positif du système d'alerte précoce peut se démontrer à un accord avec des orpailleurs impliqués dans un conflit avec des agropasteurs, pour agir afin de réduire la pollution au cyanure résultant des activités d'orpillage, qui a conduit à des conflits meurtriers dans la zone tri-frontalière du Liptako Gourma.

En ce qui concerne les alertes de "mouvement", suite au partage d'informations par les sentinelles, les dirigeants locaux ont pris des mesures opportunes en organisant des conseils et des réunions avec les communautés d'éleveurs transhumants pour discuter des risques et de la potentialité de conflits avec les communautés agricoles plus loin le long des itinéraires de transhumance. Ces consultations ont abouti à des agropasteurs utilisant des voies de contournement, sur les conseils des dirigeants et des autorités locales, évitant ainsi des dommages potentiels aux terres agricoles et prévenant un éventuel conflit.

Des actions sont toujours en cours afin d'obtenir des résultats satisfaisants dans la résolution de tous les conflits signalés par les alertes « événements » et l'anticipation de tous les mouvements signalés par les alertes « prévention ». A noter que les organisations pastorales et les communautés paysannes, en concertation avec les autorités locales, contribuent à la résolution des conflits signalés par les alertes « événement » et à l'anticipation de tous les mouvements signalés par les alertes « prévention ». En effet, les membres de ces communautés répondent à certaines alertes liées aux conflits en apportant des solutions appropriées afin de favoriser une transhumance pacifique dans les régions.